

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 OCTOBRE 2017

Membres en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 58/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171025-DE201758CIMETIE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2018

Publication : 16/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **25 octobre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 19 octobre 2017

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **TURCAN Nicole, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, et WEBER Hélène.**

Pouvoir(s) 4 : **TURCAN Nicole** pouvoir à **DELMAERE Christian, MACCARIO Fabrice** à **LERDA Serge, WALLON Muriel** à **AVINENS René** et **WEBER Hélène** à **ROBERT Frédéric.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : CIMETIERE DU FOREST – CREATION D'UN ACCES
MODIFICATION DE CONCESSION**

----- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution du projet d'extension du cimetière du Forest. Il est possible de concevoir un lien direct entre l'ancien et le nouveau cimetière en créant un accès côté nord.

----- Monsieur le Maire précise que des démarches ont été entreprises avec les propriétaires de la concession concernée qui accepteraient le déplacement du caveau familial.

----- La commune supporterait le coût intégral du transfert vers un nouveau caveau.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

✚ **AUTORISE** le maire à officialiser la demande d'échange de concession avec les conjoints BOUCHET étant précisé que les frais du transfert seront intégralement pris en charge par la commune y compris la fourniture du caveau.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire

René AVINENS

